



FÉDÉRATION C.F.T.C.

Chimie Mines Textile Energie

Secteur Mines

Freyming-Merlebach, le 13 juin 2013

**Compte rendu de la réunion
de la Commission de Coordination Stratégique
pour le Régime Minier
le 12 JUIN 2013**

Le 12 juin s'est tenue à la CAN, la 4^{ème} réunion de la CCSRM. La délégation CFTC était composée de MM. GROH et MARGHERITA. Cette réunion a notamment été consacrée à l'examen de l'offre ambulatoire et les pharmacies.

En ouverture de séance, les Fédérations de mineurs ont fait une déclaration unanime sur le devenir de l'Hôpital de Freyding suite aux annonces faites par l'ARS de Lorraine. Cette démarche unanime s'inscrit dans la continuité des actions menées par l'intersyndicale des personnels, aussi bien au CCE de la CAN que de la Commission de l'offre de santé et de soin de la CANSSM du mardi 11 juin et du CE CARMI EST du 12 juin ; déclaration jointe en annexe 1.

M. RITTER ouvre la séance, il rappelle les orientations fixées par la Ministre de la Santé, à savoir « l'offre de soin du régime minier doit évoluer selon une approche territoriale. Elle doit apporter des réponses spécifiques aux populations sur des territoires qui connaissent des indicateurs sociaux et sanitaires très dégradés. Il rappelle que le régime connaît des difficultés importantes qui compromettent en particulier l'avenir des œuvres. L'objectif n'est pas la rentabilité, mais l'équilibre économique pérenne. »

Il donne la parole à Philippe GEORGES, Directeur de l'IGASS.

Le Directeur de l'IGASS informe le CCSRM qu'il a été chargé par la Ministre de mener une réflexion sur la problématique des centres de santé en France. Ce rapport sera remis courant juin.

Il nous informe :

- Qu'à ce jour, il est impossible de quantifier ces centres, hormis ceux gérés par les gros organismes comme la CAN, la Mutualité etc.
- Que dans l'ensemble, ils sont tous déficitaires.
- Que la difficulté est de trouver des partenaires pour équilibrer les comptes.

Il considère :

- Qu'ils ont beaucoup d'atouts, surtout dans les zones sous médicalisées et dites sensibles.

- Que les jeunes médecins sont de plus en plus favorables à devenir salariés plutôt que de se mettre en libéral, malgré qu'il faille faire évoluer leur convention, notamment pour les gardes etc.

Cependant, il considère :

- Que l'ensemble des centres qu'il a visités ont de sérieux efforts de gestion à faire, notamment financière ; plage d'ouverture, centralisation des prestations fournies, adaptation des locaux etc.
- Qu'une gestion locale des centres doit être mise en place.
- Que cela devra se faire par un pilotage national.

M. RITTER donne la parole aux Directeurs de l'ARS du Nord et de Lorraine.

Les deux Directeurs réaffirment :

- La qualité de nos centres de santé
- La nécessité absolue de maintien de ces centres dans le schéma sanitaire régional
- Qu'il réponde à la demande des patients et des médecins.

Ils nous font part de projets à développer, notamment sur une filière gériatrie en Moselle-Est ou de partenariat avec des étudiants médecins. Ils rappellent fortement que les régions ne peuvent pas se passer de ces centres, aussi bien dans le Nord, la Lorraine et le Centre-Midi, et que certains centres ont un taux d'ouverture proche des 50 %.

Cependant, ils précisent que certains centres devraient se réadapter et se moderniser. M. BONIN précise que le déficit est de 30 M€ pour 2012

Pharmacies minières

La Direction de la CAN informe la CCSRM que le régime minier compte 57 pharmacies dont 33 situées dans l'ancien bassin minier du NPC.

Elle rappelle :

- La situation juridique des pharmacies minières
- La situation économique au 31.12.12 ; on note que 2 pharmacies ont fermé en 2012 et que les excédents des pharmacies sont en forte baisse depuis 2010.

Elle fait une photographie de la répartition des officines sur le territoire encadrée par la loi et la difficulté de l'ouverture « bilatérale ».

Elle rappelle que la France a la plus forte densité officinale d'Europe.

Un état plus détaillé a été fait sur le NPC, celui-ci fait apparaître une surdensité d'officines dans les villes où les pharmacies minières sont implantées.

Les perspectives d'avenir sont très sombres.

En effet, la tutelle considère :

- Que la densité d'officines est en surnombre
- Que de plus en plus d'officines sont en dépôt de bilan
- Que l'ouverture bilatérale n'est pas d'actualité
- Qu'il faudrait plutôt s'orienter vers une reprise par des mutualistes, voire des solutions individuelles associées vers un centre de santé etc.

L'ensemble des documents est joint en annexe.

Commentaire de la délégation CFTC

Concernant les centres de santé :

Il ressort des débats, la nécessité de maintenir les centres de santé (cela a été reconnu par l'ensemble des participants). Reste à définir les modalités, celles-ci devraient être définies dans la nouvelle COG.

Concernant les pharmacies :

L'horizon est beaucoup plus sombre, très peu de marge de manœuvre. On s'oriente vers la fermeture des officines programmée dans le temps avec des solutions individuelles de reclassement pour les personnels. A suivre.

La prochaine réunion est fixée le 26 juin, deux points à l'ordre du jour :

- Etablissements
- Politique vacances.

La délégation CFTC